

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LA MARTINIQUE

12 rue du Citronnier

Plateau Fofo

CS 17103

97271 SCHOELCHER Cedex

Téléphone : 05.96.71.66.67

Télécopie : 05.96.63.10.08

Ouvert lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
lundi et jeudi de 14h00 à 16h00

<https://martinique.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E26000004 / 97

(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE

Arrivé: 206364
Révision du Schéma de Cohérence Territoriale
Reçu: 24/06/2026
Rep: 23/08/2026
DGA4



Schoelcher, le 23/06/2026



SERVICE COURRIER

SERVICES	COPIE	TRAIT
CAB		
DGS		
DGA1		
DGA2		
DGA3		
DGA4		X
DGA5		
Date : 24 JUN 2025		

E26000004 / 97

M. le Président

CACEM

Immeuble les Cascades III

Place François Mitterrand BP 407

97204 FORT-DE-FRANCE CEDEX

Objet : Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur le territoire de la commune de Fort-de-France.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Yann Yves LE DUFF, Ingénieur Etudes et Travaux, demeurant 340, Chemin Maduva, LE LAMENTIN (97232) (tel : 0596 72 87 07 ; portable : 0696 83 97 88) en qualité de commissaire enquêteur et Madame Ghyslaine Marie-Jeanne GILOT (tel : 0596 61 65 89 ; portable : 0696 34 53 03) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention "désignation des commissaires enquêteurs".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier adjoint,

LE LAMENTIN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

23/06/2026

N° E26000004 /97

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA
MARTINIQUE

Stamp: CACEM (Commissariat aux Comptes de l'Administration de la Martinique)
Stamp: SERVICE COURRIER
Table with 3 columns: TRAIT, COPIE, SIGNATURE
Rows: CAB, DGS, DGA2, DGA3, DGA4

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire du 23/06/2026

CODE : 6

Vu enregistrée le 28/05/2026, la lettre par laquelle M. le Président de la CACEM demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la *révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur le territoire de la commune de Fort-de-France*.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Yann Yves LE DUFF est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Ghyslaine Marie-Jeanne GILOT est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à M. le Président de la CACEM, à Monsieur Yann Yves LE DUFF et à Madame Ghyslaine Marie-Jeanne GILOT.

Fait à Schoelcher, le 23/06/2026

Le président,



Copie certifiée conforme

Le Greffier

Jean-Hugues MININ

Samuel THERAIN